

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre de Conseillers en exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 13

OBJET (11)

Fiscalité locale 2024

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **26 mars 2024**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :
19 mars 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :
Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Monique LOOSEN ayant donné procuration à Françoise JARMUZEK
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

FISCALITÉ LOCALE 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,04 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, FIXE à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux des taxes fiscales pour l'année 2024, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,04 %

Taxe d'habitation (THRS) : 25,26% (résidences secondaires)

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU



Eau